

SAINT-PREX



TARIF MUNICIPAL POUR L'UTILISATION ET LA LOCATION DES LOCAUX DU CENTRE CULTUREL ET SPORTIF DU VIEUX-MOULIN

Prix de location des locaux du rez-de-chaussée :

Salle de spectacles, nombre de places :

Pour banquet, parois fermées :	220 personnes
Pour banquet, parois ouvertes :	300 personnes maximum
Avec salle de gym :	700 personnes (manifestations exceptionnelles)
Pour spectacles, salle fermée :	300 personnes
Pour spectacles, salle fermée, avec galerie :	450 personnes

Tarifs :

Salle de spectacles, avec la buvette et la scène (frais de régie non compris)

1 jour (mise à disposition la veille à 17h.00, jusqu'au lendemain 10h.00) Fr. 900.00

Cuisine Fr. 300.00

Total Fr. 1'200.00

Buvette seule, avec 100 verres à disposition Fr. 300.00

Salle de gymnastique (manifestations exceptionnelles) Fr. 300.00

Loges, avec deux miroirs et les sanitaires Fr. 50.00
(des miroirs à maquillage supplémentaires peuvent être demandés)

Chambre froide (sans aucune utilisation de la cuisine) Fr. 50.00

Beamer Fr. 50.00

Beamer, le week-end Fr. 100.00

Remarques :

Pour les frais de régie, il faut compter en plus Fr. 180.00.00 ou Fr. 300.00 selon les prestations du régisseur.

Afin de permettre aux familles de servir une collation lors de services funèbres, la salle de spectacles, ainsi que la buvette, avec des verres et de la vaisselle, sont mises à disposition de la population au prix forfaitaire de Fr. 150.00, pour autant que les locaux soient libres.

Prix de location des salles du 1^{er} étage :

Attention, aucun repas ne peut être servi dans ces locaux.

Mermet II et III : salles de conférences et de séminaires

		Nombre de personnes	
		Avec tables	Avec chaises
Demi-journée (= 4 heures maximum)			
Salle II, env. 45 m ²	Fr. 90.00	25	45
Salle III, env. 87 m ²	Fr. 140.00	50	110
Salles II + III + hall*, soit env. 156 m ²	Fr. 180.00		
Journée complète (= plus de 4 heures)			
Salle II, env. 45 m ²	Fr. 130.00	25	45
Salle III, env. 87 m ²	Fr. 200.00	50	110
Salles II + III + *hall, soit env. 156 m ²	Fr. 250.00		

*le hall des salles Mermet fait 24 m²

Salle Cuénet (72 m²) : pour des cours d'aérobic, de yoga, de gym du dos, etc.

Tarif à l'heure pour une utilisation à l'année Fr. 20.00

Tarif pour une réservation ponctuelle :

- Demi-journée (= 4 heures maximum) Fr. 140.00

- Journée complète (= plus de 4 heures) Fr. 190.00

Galerie (env. 150 places)

Pour des spectacles : comprise dans le prix de location de la salle de spectacles.

Pour des mariages : Fr. 100.00 facturé en plus du prix de location de la salle de spectacles.

Application des tarifs

- Les prix indiqués ci-devants représentent les tarifs de base à 100% valables pour toute location par des sociétés d'animation, de divertissement, de l'économie, de clubs privés ou par des privés.
- Si une société commerciale loue les locaux à des fins lucratives (vente d'objets, mises, représentations, etc.) les tarifs sont majorés de 50%. Pour la salle de spectacles, une majoration de 20% est demandée.
- Les sociétés locales et autres groupements officiels disposent gratuitement des salles qui leur sont attribuées par la Municipalité pour leurs activités annuelles ordinaires.
- Les sociétés locales de Saint-Prex, qui ont une activité reconnue, bénéficient en outre d'une utilisation gratuite par année et par société de la salle de spectacles, avec la scène et la buvette, à des fins servant la société. Dans ce cas, la cuisine, si elle est utilisée, est louée Fr. 200.00. Toute utilisation privée à travers cette disposition sera refusée.

D'autre part, dès le 1^{er} janvier 2004, les frais de régie, soit Fr. 180.00 ou Fr. 300.00 selon les prestations du régisseur, seront facturés aux sociétés locales, aux paroisses, aux Concerts Classiques de la région morgienne et à la Société de Développement Culturel.

- Pour les utilisations supplémentaires par les sociétés locales, le tarif de la salle de spectacles est abaissé de 50%. Les salles du premier et du second étages sont mises gratuitement à leur disposition tout au long de l'année.
- Pour les utilisations privées des habitants de la Commune, les tarifs de la salle de spectacles, de la cuisine, de la buvette, de la salle de gymnastique et des salles du premier étage sont abaissés de 50%, pour autant que la location les concerne directement, par exemple pour son propre mariage, son anniversaire, etc. Dans le cas d'une réservation de parents habitant Saint-Prex pour le mariage de leur enfant résidant dans une autre commune, les tarifs sont également abaissés de 50%.
- En cas d'utilisation régulière par des privés, la Municipalité peut fixer un tarif spécial de cas en cas.
- Les partis politiques officiellement enregistrés sur le plan cantonal et les œuvres de bienfaisance reconnues peuvent bénéficier de conditions financières particulières pour l'organisation de réunions.
- Tout dépassement d'horaire peut faire l'objet d'une facture complémentaire.

Ne sont pas compris dans les tarifs

- Les interventions du service de conciergerie qui sont en dehors de son cahier des charges.
- Les interventions d'autres services communaux.
- Les taxes éventuelles.
- Les frais de remplacement du matériel et les dégâts aux locaux.
- Les heures supplémentaires de remise en état des locaux.